

275.

128

JEANDELIZE

(345 habitants. — à 76 kil. de Nancy).

Chef-lieu d'arr. Briey à 17 kilomètres
— *de cant.* Conflans à 5 kil.

Bur. de poste. . . Conflans.

Chemin de fer. de Reims à Metz.

Route nation. . .

Route départ. . . de Metz à Sedan.

Maire. Jacques (J.-François)

Adjoints. Heunequin (Franç.).

Curé. Langard.

Instituteur. . . Véron.

Institutrice. . . Thirion, Sr Léonie.

Jeandelize

Titre : Jeandelize

Autre titre : Monographies communales de Meurthe-et-Moselle ; 275

Auteur : [Véron](#)

Date : 1888

Formats : 11 f. : in-4
image/jpeg

Source : Bibliothèques de Nancy, Ms. 820 (275)

Droit : Domaine public



Commune de Jeandelize.

Géographie.

Noms
Correspondants
aux
questions

1.

Le territoire de la commune de Jeandelize, compris entièrement dans le canton de Conflans, est limité au nord par celui de la commune de Chameviller au sud _____ Ruse-Bouzonville à l'est _____ Boncourt à l'ouest _____ Olley-Murion.

Toutes ces communes font également partie du canton de Conflans.

Jeandelize est situé à environ 5^{km} ouest de Conflans
17. sud-ouest de Bucy
75. nord de Nancy
à 311. est de Paris.

La situation astronomique approchée est :

Latitude Nord : 49° 10'

Longitude est : 3° 27'

La superficie totale de son territoire est de 672 hectares 73 ares 4 centiares, répartis comme suit :



Bois	115	ha	70	76	ca
Bois cultivés	472	ha	6	27	
Prairies et pâtis	82	ha	37		
Terrain bâti	1	ha	69	57	
Rués, chemins, ruis, places, rivières	20	ha	39	81	
Total	672	ha	73	115	ca

On peut considérer son ban comme légèrement accidenté surtout au nord-est et à l'ouest où il offre tantôt un plateau et tantôt une colline.

Tous les bois appartiennent à la Commune, mais il y a 26^{ha} 16^{ca} de quart en réserve exploités en quatre coupes au profit de la Caisse municipale. Le reste soit 24^{ha} 52^{ca} est divisé en 24 coupes d'une contenance moyenne de 3^{ha} 58, et chaque année une de ces coupes est mise en exploitation et les produits en sont partagés entre les habitants moyennant une certaine réverance sur le montant de laquelle sont d'abord payés tous les frais. Les corps d'arbres coupés ou arrachés sont vendus en adjudication publique et le produit de la vente vient en déduction de la réverance due par les habitants.

Ceux-ci jouissent encore, moyennant une réverance annuelle, des terrains communaux qui ont été divisés

en quatre sections, appelées lots, savoir :

Les Grands lots partagés en 50 portions	
Les Chânes-Chênes	105
Les Coorother	115
Les Dernières pastages	110

Tout habitant déclaré à la Mairie peut d'abord prétendre, après un an de séjour dans la commune à une portion dite « Les Dernières pastages », si toutefois il y en a une de vacante. Soit par le départ, soit par le décès d'un détenteur. Les autres portions échouent ensuite au fur et à mesure des vacances par rang d'ancienneté, et il faut quelquefois à un aspirant vingt à vingt-cinq ans d'attente pour entrer en jouissance du grand lot.

Ces avantages communaux ont attiré à Grandeloge un certain nombre de pauvres ouvriers qui n'ont pour vivre que l'unique rapport de leur petit lot de terre.

Les terres sont de nature silico-argileuse avec sous-sol sableux ou argileux; le calcaire manque.

Les principales divisions du ban sont désignées sous les noms de : Chânes-Chênes, Radinhaye, Birgnon, Noire-Verre, Coorother.

Voici à l'autre part la liste complète des lieux-dits de la commune.

2. Liste des lieux-dits de la Commune de Jeandelize.

A	Bequemines	Le hottey c	Haut de Courroy	Le Seignon
	Quest la Guesse	Le hotte	Contre la Fotte	Bousteau-fontaine
	Derrière la ville	La Louvière	Cugnot	Chauche
	Pièce de Gorge	Courail	Acoulu	Long champs
	Derrière les pièces de Gorge	Razeilles	Bas de Sermont	Contée de l'épine
	Pasture	Rues des charb.	Sermont	Contée Charniot
	Seignon	Prault de Leme	Froide haye	Nive-beure
	Gouthière	Pré haut	Sous le trou	Chappely
	Répre	Variante	Yona-haye	Font Chauche
	La fond Villers	Pré à l'huile	Radin-haye	Contée Quarthier
	La Puisse B	Derrière les bois	Latiche	Contée la haye d'oulay
	Laquais	Chiers-Chéver	Ruyehon	Long en grand paguier
	La haye Grand Thal	Nautinard	Barche à pouilly	Cornilliot
	L'épaulé	Sur l'Étang	Bruil-Fontenelle	Sept-pré
	Moulloup	Lehin	Pré-loup	Cornay
	Petite Côte	Le procureur	Cyraillies	À la Berne
	Rayus le plan	La Goulotte	Haye au prunier	Contée Notantraye
	Grotte Dame	Grand Renard	Renau	Sur la Saucelle
	Ban de la Grange	Haye d'Épiche Courroy	La haye	Friche
	La Dissipée	Bonouvo	Grande Chanvois	La Saucelle
	Bas de la Chèvre	Devant le Bois	Quaille de Bousteau-fontaine	Baudet-Rénard
	Bout haut de la Chèvre	Barche à pouilly	Yera-Crouse	Ban des Renards
	Poutant pré	Entre les Bois	Cronée	La Tallière
	Saucelle	Long pré	Contée des jardins	
	La beuillotte	Chambuc	Contée de la Chausette	E

Le territoire de la commune est arrosé dans la partie sud par l'Orne qui prend sa source à Orne (deux) et se jette dans la Saucelle au-delà de Richemont (deux. romane); cette rivière a, comme l'indique le plan ci-joint, une direction sud-ouest - sud-est. On peut la diviser en trois parties principales: la première, à l'ouest, est sinuuse et profonde, particulièrement aux trois coudes a b c (voir le plan) où sa profondeur moyenne est de quatre à cinq mètres. Les bords en sont escarpés au fond sablonneux.

La deuxième partie est celle qui est située derrière le village; elle est peu profonde et de marécageuse qu'il y aurait nécessité absolue de procéder à son curage. Dans cette partie la rivière longe de très près le village à l'ouest et forme un gué indiqué au plan et près duquel est construit un lavoir communal; puis elle s'en écarte brusquement pour prendre la direction sud vers Puxe. À deux cents mètres environ du village, dans cette même direction au lieu dit «à l'Uehimine», elle alimente un canal qui fut creusé en 1814 par le Génie français, pendant la Campagne de France, pour fournir l'eau au vieux moulin de Puxe; une écluse y est établie pour régler l'écoulement des eaux. * aux frais du Comte de Saintignon.

À partir de cet endroit, l'Orne qui fait une courbe très prononcée en continuant son cours du côté de l'est, n'est plus qu'un simple ruisseau, puisqu'elle a abandonné la plus grande partie de ses eaux au canal; elle traverse le chemin de Jeandelize à Tuzé sous un pont de pierre à trois arches, dit « Pont de Bazailles ». Peu après, à la Tote des trois rivières, elle rencontre le canal qui, lui aussi, traverse le même chemin sous un autre pont à deux arches à l'entrée du village de Tuzé. Ces deux ponts ne suffisant pas pour l'écoulement des eaux dans les grandes crues, deux passerelles ont été établies en avant et en arrière du pont de Bazailles.

L'Orne tend ensuite à se rapprocher de Jeandelize et de la route départementale N°1 dont elle baigne la base sur une longueur d'environ cent mètres. À l'extrémité est du village, en dehors du second lavoir communal elle forme un nouveau gué pavé en moellons et bien connu de l'Etat major français.

La troisième partie s'étend de ce gué jusqu'à la limite avec le territoire de la commune de Boncourt; son lit y est peu profond et n'offre cependant qu'un gué, là où l'Orne reçoit le ruisseau de la Saucelle.

La pente de ce cours d'eau sur tout le territoire de la commune de Jeandelize est très faible, ce qui explique le peu de rapidité de ses eaux; son lit est garni d'arbres aquatiques, roseaux, joncs, nénuphar, etc., qui entravent encore l'écoulement. De plus, en certains endroits, notamment en amont et en aval du pont de Bazailles et de celui de Putteumont (commune de Boncourt), il existe des ensembléments qui refoulent les eaux. Aussi n'est-il pas rare, pendant la saison des pluies ou à la suite d'orages, de voir la rivière sortir de son lit et submerger la fertile vallée qu'elle arrose; on cite comme exemples les débordements qui eurent lieu en mars et novembre 1882, novembre 1884, février 1886 et mars 1887. Dans les deux premiers l'eau avait envahi tout le village; les habitants avaient dû quitter le rez-de-chaussée et les meubles flottaient pour se réfugier à l'étage ou sur les greniers.

Le curage de la rivière est bien reconnu indispensable surtout aux endroits cités plus haut, mais les propriétaires riverains reculent devant la dépense qui en résulterait pour eux, et l'Administration ne service hydraulique y reste assez indifférente; on ne verrait cependant plus après cette opération la récolte des foin menacée ou anéantie, comme cela arrive presque chaque année au moment

de la fenaison, et tous ces propriétaires seraient bientôt dédommagés de leurs frais par une récolte plus abondante et de meilleure qualité.

Malgré ces nombreux débordements, les rives de la rivière qui du reste sont protégées par les herbes ne subissent aucune transformation apparente; son lit seul tend à s'approfondir en certains endroits et à diminuer dans d'autres par suite des dépôts qui s'y forment.

6. La vallée de l'Orne, si belle pour la vue et si importante pour l'agriculture, offre une particularité météorologique assez curieuse et qui influe sur la température de la Commune de Jandelige: elle est sillonnée, en toute saison, dans le sens de sa longueur, par un courant aérien très froid, sensible surtout en hiver et qui, en été, est cause de la fréquence des orages dévastateurs dans cette localité.

7. Depuis 1866 la population de la Commune n'a guère varié, comme le constate le résultat ci-après des recensements:

En 1866	la population était de	380	habitants
— 1872	_____	387	_____
— 1876	_____	376	_____
— 1881	_____	345	_____
— 1886	_____	357	_____

La légère diminution que l'on constate peut être attribuée au départ des jeunes ménages qui quittent depuis quelques années la localité pour habiter des centres industriels où ils peuvent gagner plus sûrement leur vie. — La moyenne des décès dans les cinq dernières années est de neuf et celle des mariages de deux.

8. Presque toutes les maisons de Jandelige sont malsaines par suite de l'humidité constante entretenue d'abord par le voisinage trop rapproché de l'Orne et ensuite par la nappe d'eau qui descend de la colline au pied de laquelle le village est bâti. Au lieu de combattre cette humidité en exhaussant leurs maisons, les anciens habitants semblaient au contraire la favoriser en les enterrant pour ainsi dire dans le sol, car ce n'est que par suite de l'abaissement de la route départementale que la partie-ouest du village se trouve aujourd'hui au niveau de la chaussée; autrefois la route surmontait même les toitures.

Les caves sont remplacées partout par d'étroits et peu commodes celliers parce que l'on ne peut creuser nulle part sans que l'eau jaillisse en abondance.

Les habitants qui sont nés dans de pareils logements sont cependant vigoureux et robustes jusqu'à

un certain âge, mais à l'approche de la vieillesse presque tous ressentent des douleurs rhumatismales ou sont atteints d'affections chroniques.

Les usages et les coutumes de cette localité n'ont rien de particulier ni de bien intéressant; les habitants se plaignent dans leur condition et ne voient guère la possibilité de l'améliorer; ils sont même très déçus à l'égard des moyens nouveaux qui pourraient cependant leur réussir; c'est ainsi que la plus grande partie accueille avec indifférence et même dédain tout ce qui a rapport à leur perfectionnement intellectuel et moral et à celui de leurs enfants. Aussi peut-on dire que l'instruction y est peu en honneur; ils croient même faire preuve de beaucoup de raison en disant que leurs enfants en sauront toujours assez pour gérer leurs petites affaires. Chez eux, le travail des champs passe avant toute autre chose, et ils ne se font aucun scrupule, comme la statistique ci-après le démontrera, de faire manquer l'école pendant plusieurs mois à leurs enfants pour en obtenir quelques légers services.

Statistique scolaire (1887-1888.)

Sexe.	Nombre d'élèves inscrits.	Nombre d'élèves fréquentant régulièrement l'école.	Moyenne des présences possibles par mois.	Moyenne des absences par mois.	Moyenne des présences réelles par mois.	Observations
Garçons...	40	24	1.437	197	1.250	
Filles....	47	30	1.629	107	1.522	
Total...	87	54	3.066	294	2.772.	

9. Les terres, quoique en assez bon état et suffisamment travaillées, sont néanmoins d'un médiocre rapport; cela tient sans doute à leur composition par trop dépourvue de carbonate de chaux. L'assolement qui est triennal réussit bien et les cultivateurs croient encore à la nécessité de laisser des jachères; ils se justifient en disant qu'ils ne peuvent faire aucune prairie artificielle, le ban étant complètement dépourvu de chemin de sortie. On voit cependant quelques luzernes à proximité du village et des chemins, mais le trèfle, la minette et le sain foin qui pourraient très bien y croître ne se rencontrent nulle part. Il est vrai que les prairies naturelles produisent en suffisance un excellent foin pour la consommation des bœufs quand les débordements de la rivière ne viennent pas toutefois en

diminuer en même temps la quantité et la qualité.

Les engrais proviennent tous des animaux et, comme partout ailleurs, il arrive souvent qu'ils sont mal employés. Depuis quelques années cependant quelques cultivateurs intelligents et jaloux de voir prospérer leurs exploitations font avec les engrais chimiques, des essais qui jusqu' alors ont donné d'excellents résultats et les encouragent à persévérer dans cette voie.

11.

Il est d'usage, en ce qui concerne la culture, de ne point distaionner, c'est-à-dire de n'apporter aucun changement à l'ordre établi pour la succession des récoltes, afin de ne pas se gêner mutuellement pour leur enlèvement.

La pâture est réglée, comme dans toutes les communes du Département, par une délibération du Conseil Municipal dont les clauses les plus importantes sont les suivantes :

La vaine pâture dans les terrains non clos est suspendue jusqu'après l'enlèvement des regains, c'est-à-dire jusqu'au premier octobre.

Elle est interdite en tout temps depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, ainsi que tous les jours de pluie du 1^{er} octobre au premier mars, époque à laquelle doit cesser son usage. Les animaux de trait peuvent cependant pâturer dès quatre heures le matin

et jusqu'à huit heures le soir.

12.

La pêche et la chasse, réglées par arrêtés préfectoraux, ont une assez grande importance sur le territoire. La chasse sur les propriétés communales, terres et bois, est louée à raison de 325 frs. chaque année (Bail de 6 ans en date du 24 juillet 1887). Le gibier y est cependant assez rare, maintenant, quelques fauces: lièvres, sangliers, loups, renards & presque pas de chevreuils. Du gibier ailé, il ne reste plus que trois ou quatre compagnies de perdreaux, et un assez grand nombre de caillots. Le canard sauvage qui abondait autrefois devient beaucoup plus rare depuis que les étangs de St-Jean et de Neuvron, localités voisines, sont asséchés.

En revanche le gibier d'eau pullule dans l'Orne où l'on trouve une grande variété de poissons: goujons, ablettes, moutons (doctes), rousselles, perches, bièmes, carpes, brochets, chevreuils, anguilles. Il y a des brochets qui pèsent jusqu'à cinq à six kilog., mais ceux que l'on prend le plus souvent ne dépassent pas deux à trois kg. Il en est de même de la carpe et de l'anguille; quant aux autres, ils sont d'une taille bien inférieure. La pêche communale est louée 60 frs. par an. (Bail de 3 ans en date du 24 mai 1888).

Archéologie et histoire.

Commune de Jeandelize (Population : 359 habitants.)

Il n'existe dans les archives communales aucun document qui puisse nous renseigner sur les noms anciens, les origines et l'étymologie du nom de cette localité; mais les anciens supposent que ce nom a été transmis par un certain seigneur Jean de Lys, et que, par suite de transformations devenues nécessaires pour faire disparaître de ce nom l'emblème de la royauté, il est devenu Jeandelize. Nous donnons bien entendu ce renseignement sous réserve, attendu qu'il nous a été impossible d'en vérifier l'exactitude.

19.

L'église est moderne, elle date de 1783; elle a remplacé la chapelle qui existait à cette époque dans le cimetière. Elle est dédiée à saint Martin. Ses dimensions sont: longueur 25^m 20; largeur 9^m et hauteur 9^m. C'est une église dite « église grange », en plein cintre, bâtie en pierre et couverte en tuile; elle n'a ni piliers ni colonnes pour soutenir la voûte; mais une galerie qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée est cependant maintenue par quatre poutres en bois; cette

134

partie est réservée aux hommes.

16.

L'église est éclairée par huit grandes fenêtres également en plein cintre. Six sont garnies depuis quelques années seulement de vitraux à médaillons.

17.

On y entre par une porte-battante carrée et l'on se trouve dans un tambour percé de trois portes ordinaires communiquant avec la nef.

18.

Sur le mur, derrière le maître-autel, on remarque un tableau ancien représentant la descente du Christ de la croix.

20.

Les fonts baptismaux et les bénitiers datent de la même époque que l'église elle-même.

21.

Le clocher qui est adjacent à cette dernière se trouve à gauche de la porte d'entrée; il est construit en pierre — les angles en pierre de taille — jusqu'à une hauteur d'environ douze mètres; le reste est en bois recouvert d'ardoises. Sa hauteur totale est de 27 mètres et demi.

Il contient trois cloches de différentes dimensions qui produisent un accord assez agréable quand elles sont bien conduites.

Voici d'autre part les inscriptions visibles qui les recouvrent.

— Grosse —

I. J'ai été béni par Monsieur Alliez André, curé séparant à Olley et Jeandelize en présence de Monsieur Jacques, Maire de la commune de Jeandelize.

II. J'ai été fondue le premier novembre l'an mil huit cent vingt-trois par Charles Jaclard, oncleur à Metz.

— Moyenne —

Sit nomen Domini benedictum.

L'an de grâce mil huit cent cinquante-neuf, j'ai été baptisé sous le nom de Anne Léonie et j'ai eu pour parrain Jean François Lebarre et pour marraine Anne Léonie Chiebaux.

Fondrie de Charles Jaclard à Metz
M. Lion, Maire
M. Jean Louis François, Régime
M. Langard, curé.

— Petite —

Ad majorem Dei gloriam.

L'an de grâce mil huit cent cinquante-neuf, j'ai été baptisée sous le nom de Marie Catherine et j'ai eu pour parrain Paul Bourstain Gilloy et pour marraine Marie Catherine Honorine Chiebaux.

Fondrie de Charles Jaclard à Metz.
M. Lion, Maire
M. Jean Louis François, Régime
M. Langard, curé.

30.

Il existait dans la Commune deux anciens châteaux transformés aujourd'hui en maisons de ferme relevant de la seigneurie de Gorze et qui appartenait à M. de Labour et de Copinoy.

Il n'en reste absolument que quelques murs épais et une partie des fossés qui n'ont pas été complètement comblés; il n'y a aucune trace de souterrains.

34.

Au lieu dit « Cote Noire », on trouve encore des médailles, pièces de monnaie, ustensiles de cuisine portant différentes inscriptions; ce serait, dit-on, l'ancien emplacement de Conflans, dont Poncourt paraît encore être un faubourg. Il aurait été détruit par les Suédois pendant la guerre de Trente ans, vers 1632.

Tout, aussi complet que possible, tous les renseignements que nous avons pu recueillir à des sources à peu près certaines sur la commune de Jeandelize.

Jeandelize, le 28 juillet 1888.

L'Institut,
Véron

BAN
DE LA COMMUNE DE
JEANDELIZE

(4)

